

**L.P.O. Vendée**  
**Ligue pour la Protection des Oiseaux**  
La Brétinière

**RAPPORT SPÉCIAL**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES CONVENTIONS**  
**REGLEMENTÉES**

**Assemblée d'approbation des comptes**  
**de l'exercice clos le 31 décembre 2019**  
**L.P.O. Vendée**  
**Ligue pour la Protection des Oiseaux**  
La Brétinière – 85000 LA ROCHE SUR YON

**LA ROCHE SUR YON**

20, rue Abbé Artarit  
CS 70258  
85006 La Roche-sur-Yon Cedex  
T 02 51 62 46 28  
M larochesuryon@firco.fr

**CHALLANS**

Parc d'Activités de Pont Habert  
CS 90225 Sallertaine  
85302 Challans  
T 02 51 93 26 64  
M challans@firco.fr

**NANTES**

3, rue Robert Schuman  
CS 10004 ZAC Montagne Plus  
44620 La Montagne  
T 02 40 65 57 60  
M lamontagne@firco.fr

**LES HERBIERS**

11, rue du Bignon  
85500 Les Herbiers  
T 02 51 92 91 47  
M lesherbiers@firco.fr

**L.P.O. VENDEE**

Association

RCS LA ROCHE-SUR-YON 404 313 926

Siège social : La Brétinière

85000 LA ROCHE SUR YON

**Mesdames, Messieurs les membres de l'association,**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

**Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

**Avec la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire :**

**Personnes concernées :** Monsieur Frédéric SIGNORET, en qualité de Président de la LPO VENDEE et Vice-Président de la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire ; Madame Suzanne PRAUD en qualité membre administratrice de la LPO VENDEE et membre administratrice de la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire ; Monsieur Jean Noël PITAUD en qualité de trésorier de la LPO VENDEE et membre administrateur de la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire.

**Nature et objet :** sous traitance d'études auprès de la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire et transfert des fonds ITANCIA sur l'achat de terrains.

**Modalités :** le montant facturé à la Coordination Régionale de la LPO Pays de la Loire par la LPO VENDEE s'est élevé 52 136,49 € sur l'exercice.

**Avec l'association Gens du Marais et d'Ailleurs :**

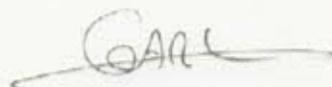
**Personnes concernées :** Monsieur Frédéric SIGNORET, en qualité de Président de la LPO VENDEE et administrateur de l'association Gens du Marais et d'Ailleurs.

**Nature et objet :** convention de partenariat pour la réalisation d'actions de promotion et de valorisation de l'agriculture paysanne et prestation d'animation.

**Modalités :** le montant facturé à l'association Gens du Marais et d'Ailleurs s'est élevé 6 000 € sur l'exercice.

Fait à La Roche-sur-Yon,  
le 13 mars 2020.

Pour la société Audit Conseil FIRCO  
Commissaire aux comptes



**Céline GARCIA**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers.